



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

**Du 27 novembre au 4 décembre,
de bonnes raisons de voter FNEC FP FO
et briser la loi du silence**

Qui parle du Pacte de responsabilité ? Qui dénonce les conséquences des coupes budgétaires qui en découlent ? Qui dénonce l'approfondissement de la territorialisation dans toute la fonction publique au détriment du service public républicain et des garanties statutaires des personnels ?

Partout où nous allons à la rencontre des enseignants, des personnels territoriaux, pour les écouter et les informer de la suite des réformes que ce gouvernement Hollande-Valls prépare, nous avons ce sentiment très fort de soulever une chape de plomb, de briser la loi du silence.

A Force Ouvrière, nous prenons nos responsabilités et sommes prêts à construire la mobilisation dans l'unité avec les Organisations Syndicales qui combattent le pacte de responsabilité et revendiquent la suspension immédiate et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

Le 19 novembre dernier, le SNUDI FO a réuni 250 délégués venus de France et d'Outremer dans une Conférence Nationale pour faire l'état des lieux sur les nouveaux rythmes scolaires. Le constat est sans appel. La coupe est pleine ! Les enseignants, ATSEM et personnels d'encadrement en ont assez !

Plus largement, la Confédération Force Ouvrière invite à un rassemblement interprofessionnel pour le retrait du pacte de responsabilité, **mardi 16 décembre** à Paris. C'est une étape décisive dans la construction de la mobilisation générale, seule capable de faire reculer le gouvernement.

La FNEC FP FO 89 a déposé un préavis de grève et de rassemblement à 14h00 à la DSDEN, le jour du CDEN, **jeudi 4 décembre**, pour protester contre la refonte de la carte des ZEP dans notre département, exiger qu'aucun moyen ne soit diminué, en ZEP comme partout ailleurs, et que soient attribués les postes nécessaires en fonction des besoins.

**Pour FO, agir est une nécessité et une urgence !
La première action : voter et faire voter
FNEC FP FO du 27 novembre au 4 décembre !**

Martine Bonnet

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Rythmes scolaires

Page 3 : SNUDI Infos

Page 4 : élections 2014

Dispensé de timbrage

MONETAU PPDC

FO
la force syndicale

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

n° 30 - date de parution : nov. 2014

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



RYTHMES SCOLAIRES

... PAGAILLE ... EXASPÉRATION ... ET RÉSISTANCE ...

« Madame la Ministre, vous ne nous laissez pas d'autre choix que d'amplifier la mobilisation, y compris par la grève ! »

Compte-rendu de la Conférence Nationale du 19 novembre, à l'initiative du SNUDI FO :

« On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! » Pendant 5 heures un feu roulant de témoignages tous plus accablants les uns que les autres a dénoncé les conséquences catastrophiques de la généralisation, en cette rentrée, de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles. Chaque intervention a démenti les déclarations de la ministre qui affirme régulièrement que la réforme se passe bien, qu'elle est acceptée, qu'il n'y a aucun problème et que tout rentre dans l'ordre deux mois après la rentrée. La CGT-éduc, présente, a pris la parole, avec l'aval de la CGT Services Publics qui ne pouvait être présente. Tant les enseignants que les personnels territoriaux ont expliqué en détails, exemples à l'appui, la dégradation de leurs conditions de travail, la remise en cause de la gratuité de l'école, de l'égalité d'accès à l'instruction, des règles de sécurité et du respect de la laïcité.

Une délégation mandatée par la Conférence a été reçue chez la ministre à 17 h00 pour lui exposer la situation catastrophique que subissent les enseignants et les fonctionnaires territoriaux dans les écoles. La délégation a demandé la suspension immédiate de la mise en place de la réforme et l'abrogation des décrets Peillon et Hamon. Face au refus de la ministre de prendre en compte les faits accablants établis par la conférence et confirmés par toutes les enquêtes, la délégation a informé de la décision de :

- publier l'intégralité des interventions
- mandater la FNECFP-FO et la FSPS-FO pour réunir à nouveau l'interfédérale FO ; CGT ; SUD et SNUipp sur les rythmes scolaires
- adresser une lettre ouverte à la ministre, à faire signer massivement par les enseignants, les personnels territoriaux et les parents, lettre qui sera également adressée aux associations d'élus.

Vous retrouverez la lettre ouverte à la ministre à signer et faire signer largement par les enseignants, personnels municipaux, parents :

"Vous ne nous laissez d'autre choix que de reprendre et poursuivre la mobilisation générale, y compris par la grève si nécessaire pour vous contraindre à regarder la réalité et stopper la réforme des rythmes."

**Faisons respecter nos droits et notre statut,
Imposons l'abrogation du décret Peillon !**

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA LETTRE OUVERTE

A LA MINISTRE A RETROUVER SUR LE SITE

DU SNUDI-FO 89 <http://89.fo-snudi.fr>



RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE : LE DROIT SYNDICAL MENACÉ

Un arrêté d'application du décret du 16 février 2012 indique que les enseignants du premier degré ont le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire.

Cela limite le droit syndical défini par le décret Fonction publique du 28 mai 82 modifié qui reconnaît 12 heures par an et par agent d'information syndicale.

On n'aurait, en outre, droit qu'à 3 heures d'information syndicale sur le temps d'enseignement, ce qui introduit une différenciation des temps de service qui n'existe pas dans les textes réglementaires sur le droit syndical.

Et encore, on ne peut y participer que dans le respect des nécessités de service. Un enseignant de classe unique n'y a droit que s'il est remplacé.

Les autres heures doivent être déduites des 108 heures annualisées, mais pas des APC, dans un « souci d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves ».

Loin de se borner à préciser la mise en œuvre du décret du 16 février 2012, cet arrêté introduit des restrictions au droit fondamental et constitutionnel qu'est le droit syndical, ce qui n'est pas acceptable

En effet, cet arrêté stipule explicitement une priorité de l'enseignement sur le droit syndical et conditionne le droit syndical aux moyens de remplacement, donc aux contraintes budgétaires, ce qui est contradictoire avec le principe même d'un droit constitutionnel.

Et dans notre département, l'administration ne s'arrête pas à cette restriction et va plus loin en refusant aux collègues de participer à ces Réunions pour cause de manque de remplaçants et demande qu'ils envoient une demande d'autorisation d'absence une semaine à l'avance.

Pourtant cette circulaire précise bien qu'il suffit aux collègues d'en informer leur IEN 48h à l'avance. Pas de demande, donc... pas de refus. Si nécessité de service il y a, c'est à l'organisation syndicale que l'administration doit s'adresser.

Le SNUDI-FO 89 abordera cette question en audience avec la DASEN et fera valoir nos droits !

GROUPE DE TRAVAIL DIRECTION D'ÉCOLE : LA MAISON BRÛLE MAIS ON REFAIT LES PAPIERS PEINTS !

Réuni mi-novembre à la demande du ministère, ce groupe de travail à la DSDEN, avait pour objectif la simplification des tâches administrative des directeurs d'école.

Pour le SNUDI FO il apparaît clairement que la « simplification des tâches de directeurs » est censé camoufler la territorialisation de l'école, c'est à dire la dégradation des conditions de travail des directeurs et une remise en cause de leurs garanties statutaires de fonctionnaire d'état en particulier en les transformant en supplétifs des mairies.

Ce groupe de réflexion pouvait laisser entendre que simplification = allègement. Mais nous ne sommes pas dupes, il s'agit surtout de prendre ce prétexte pour mettre en place des « protocoles » locaux, par académie, par département... Toujours la territorialisation...

Malgré le cadre contraignant de la discussion, le SNUDI FO 89 a tenu à rappeler ses revendications en matière de direction d'école afin de les faire remonter à l'académie dans un premier temps et au ministère par la suite :

- garantir le statut de PE des directeurs d'école face aux élus locaux
- Augmenter les décharges et recruter des aides administratives titulaires
- augmentation financière de 100 points d'indice
- arrêt des fusions ou fermetures d'écoles...

Pour le reste, nous sommes intervenus pour faire remonter les revendications transmises par les directeurs d'écoles pour améliorer leur travail au quotidien (allègement des tâches qui n'ont cessé d'être alourdies du fait de la diminution de personnels administratifs, par exemple Affelnet qui impose aux directeurs une tâche qui était faite auparavant par les personnels administratifs des collèges, limiter les enquêtes administratives...). Une nouvelle réunion de ce type est acté pour le mois de mai afin de faire un premier bilan...

Affaire à suivre, donc...

PERMUTATIONS

L'espace dédié aux demandes de permutation (changement de département) est ouvert et accessible sur i-prof.

Vous retrouverez sur notre site le dossier complet du SNUDI-FO, le calendrier des opérations et la fiche de suivi syndical de votre demande.

Retrouvez toutes nos infos sur le site :

<http://89.fo-snudi.fr>



INFORMATION de DERNIERE MINUTE : EDUCATION PRIORITAIRE en DANGER !

Suite aux annonces concernant la carte de l'Education Prioritaire, qui voient sortir les collèges de Briennon et Paul Bert à Auxerre ainsi que toutes les écoles de leur secteur, le SNUDI-FO 89 et la FNEC-FP FO 89 ont décidé de déposer un **préavis de grève** :

Pour qu'aucun établissement ne perde de moyens et aucun collègue de salaire !

JEUDI 4 DECEMBRE, jour du CDEN,

Rassemblement à 14h devant l'IA à Auxerre.

Faisons entendre que cette nouvelle réduction des moyens, et dans les quartiers les plus défavorisés est inacceptable !

**SNUDI 89
FO**

Elections professionnelles décembre 2014 :

Votez FORCE OUVRIERE - Votez SNUDI-FO 89 !

VOTER et faire VOTER FO aux élections 2014 dans la Fonction Publique...

... c'est exprimer la nécessité d'un syndicat indépendant qui se bat dans le seul intérêt des personnels, contre l'austérité qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale, un syndicat qui s'est exprimé clairement contre les décrets des rythmes scolaires de territorialisation de l'école, et pour leur abrogation. C'est exprimer clairement notre attachement à nos droits et à notre statut qui est notre garantie pour les préserver, notre contrat de travail, notre bouclier contre la flexibilité. C'est exprimer le besoin d'une action interprofessionnelle pour exiger le retrait du pacte de responsabilité qui est la base du démantèlement de la Fonction Publique (50 milliards pris sur les dépenses publiques pour en redonner 41 milliards en exonération de charges aux patrons...).

POUR LE SERVICE PUBLIC ! CONTRE LE PACTE DE RESPONSABILITE !

POUR L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE ! CONTRE LES DECRETS PEILLON-HAMON !



Pour nous contacter

permanences au syndicat, les lundi, mardi, mercredi et vendredi **03.86.52.55.12**

par mail **snudifo89@gmail.com**

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2014

66 % de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous forme de crédit d'impôts.

La cotisation EVS-AVS, bien qu'ayant augmenté, revient donc moins cher...

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
Stagiaires	115 €	120 €	130 €	137 €	143 €	152 €	161 €	175 €	185 €	198 €	211 €
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF											
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSES :											
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF	163 €	183 €	194 €	205 €	220 €	233 €	246 €				
INSTITUTEURS :											
Adjoints				124 €	127 €	129 €	132 €	139 €	145 €	153 €	169 €
ETUDIANT MASTER :	27 €										
EVS-AVS :	80 €										
RETRAITES :	96 €										
Ajouter :											
Chargés d'école : 4 €											
Directeurs : 2 à 4 classes : 8 € 5 à 9 classes : 12 € 10 classes et + : 15 € IMF -IEN, IMF -CPD : 12 €											
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations											
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations											
Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %											



Rejoignez un syndicat libre et indépendant :

Rejoignez le SNUDI FORCE OUVRIERE de l'Yonne !

SNUDI 89 FO

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

(à découper et à retourner à : SNUDI - FO BP 231 89004 AUXERRE Cedex)

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :